

COMMUNE DE LES OLMES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° URB/18/024 en date du 6 avril 2018, le Maire de la commune de LES OLMES a prescrit l'ouverture d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LES OLMES portant, d'une part sur la rectification d'une erreur matérielle existant relativement à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « La Croisette », et d'autre part, sur une évolution de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Les Places » sur différents points.

Par délibération n° 2018-28 en date du 9 avril 2018, le Conseil Municipal de la commune de LES OLMES a délibéré afin de déterminer les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée.

Le dossier de modification simplifiée sera laissé à la disposition du public du lundi 3 septembre au vendredi 5 octobre 2018, en mairie, aux horaires d'ouverture habituelle de ladite mairie, à savoir :

- Mardi de 14h00 à 18h45
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 14h00 à 17h30

Un registre sera laissé à la disposition du public afin que celui-ci puisse, aux mêmes heures et lieu, apporter ses observations sur le projet, pendant le même délai.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre susvisé.

Un avis relatif aux modalités de la mise à disposition est publiée au moins huit jours avant ladite mise à disposition, puis pendant le cours de la mise à disposition ; cet avis sera publié sur le site internet de la commune, accessible à l'adresse suivante : <http://lesolmes.fr>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de mise à disposition auprès du Maire de la commune dès la publication de l'arrêté d'ouverture de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition, le registre sera clos et signé par le Maire. Il sera procédé à l'analyse des observations présentées, et le Conseil Municipal sera amené à tirer le bilan de la mise à disposition, et à approuver, le cas échéant, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Les Olmes
Le 25 juillet 2018

Le Maire,
A.-M. VIVIER-MERLE

